



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



■ OBJECTIFS

En complément au BTS Opticien-Lunetier, la branche professionnelle a créé le CQP « *Opti-Vision* ».

Son objectif est de permettre à des titulaires d'un BTS Opticien-Lunetier, d'acquérir des compétences professionnelles adaptées à l'évolution de leur environnement de travail dans le domaine de la santé visuelle et des compétences techniques associées, ainsi que dans le domaine commercial, nécessaire pour l'exercice en tant qu'opticien.

■ POURSUITE D'ETUDES / SECTEURS D'ACTIVITE /TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR CE DIPLOME

Basée sur la convention collective nationale de l'Optique-Lunetterie de détail, la définition d'un Opticien Acteur de la santé visuelle dit « Opti-Vision » est :

« *Opticien, possédant une formation approfondie des compétences en matière de santé visuelle, scientifiques, techniques, commerciales et réglementaires validée par un CQP Opti-Vision, qui exerce des fonctions impliquant une connaissance de l'ensemble des tâches dévolues à l'exercice du métier d'opticien.* »

Codes des fiches ROME les plus proches : 24322 – Opticien Lunetier

■ PUBLIC CONCERNE

	Formation Initiale à temps plein (FI)	Formation Continue (FC) (salariés – demandeurs d'emploi)	Formation en Alternance (FA)
IUT (Institut universitaire de Technologie / Alternance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Profil : Jeunes sous **Contrat de Professionnalisation**. **Salariés** dans le cadre d'un **Plan de Formation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Compte Personnel de Formation** (CPF), du **Congé Individuel de Formation** (CIF). Toute personne titulaire de l'un des **titres ou diplômes permettant l'exercice légal de la profession d'Opticien-Lunetier**

■ CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès au CQP est subordonné à l'obtention du BTS Opticien-Lunetier (BTS OL), indispensable pour exercer la profession d'opticien réglementée par le code de la santé publique. Le BTS OL est également indispensable à la gestion ou l'ouverture d'un magasin d'optique-lunetterie de détail et permet une orientation vers le commerce de détail, l'optométrie, la recherche ou le secteur industriel.

Le recrutement se fait sur dossier, et sur la base des résultats scolaires obtenus pendant les deux années de préparation au BTS OL.

Il est complété par un entretien pour évaluer la motivation du candidat et valider son projet professionnel.

Enfin, **l'entreprise d'accueil proposée doit également répondre aux prérequis nécessaires pour une bonne formation.**

COUT DE LA FORMATION

Pris en charge en contrat de professionnalisation : 15 € / heure soit 7305 € (487h)

Individuel : 3652 €

■ EFFECTIF DE LA PROMOTION

Minimum : 12

Maximum : 24

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Retrait du dossier de candidature :

- A partir du 28 Février 2016 par Internet sur <http://iut.univ-amu.fr/>, dans la rubrique « Candidater »

- **Dépôt du dossier de candidature :** avant le 03 Juin 2016 (à l'IUT d'Aix-Marseille, au Dép. Mesures Physiques / CEROOM)

Cette date passée, s'adresser directement à M. Eric LAZARIDES (eric.lazarides@ceroom.fr)

■ CONTACTS

- **Informations administratives :**

- Service Formation Continue & Apprentissage de l'IUT 04 91 28 93 30 et FORMASUP PACA (Mme Misserlian : 04.91.14.06.08.)

- **Responsable de la formation :** **Eric LAZARIDÈS**

- **e-mail :** eric.lazarides@ceroom.fr

- **Informations sur la filière :**

Secrétariat de la formation : 04 91 28 93 05

Site : <http://iut.univ-amu.fr/> ou www.ceroom.fr

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS
■ ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Lieu(x) d'enseignement :** I.U.T. d'Aix-Marseille (Département Mesures Physiques / CEROOM) et Entreprise d'accueil
- **Durée de la formation :** 1 an
- **Volume horaire :** 487 h (cours/TD/TP)
- **Planning :** Cours du 12 septembre 2016 au 07 juillet 2017 (par semaine : 15 heures de cours + 20 heures en entreprise)
- **Stage :** Non **Mémoire :** oui non
- **Modalités d'évaluation :** Contrôle continu + évaluation finale nationale à Paris.
- **Autres :** Mémoire Individuel

■ MODULES D'ENSEIGNEMENT :

(SELON LE CAHIER DES CHARGES VALIDE PAR LA CPNE-FP EN DATE DU 27 MAI 2016)

Module 1 :
REFRACTION COMPLEXE (120 Heures)

1.1 Epidémiologie des amétropies et anomalies oculaires	6 heures
1.2 Histoire de cas et analyse des plaintes	10 heures
1.3 Examen préliminaire	26 heures
1.4 Techniques de réfraction subjective et de contrôle de prescription	22 heures
1.5 Accommodation du non presbyte et du presbyte et ses anomalies	22 heures
1.6 Anisométrie, aniséiconie	10 heures
1.7 La vergence et ses anomalies, les hétérophories	20 heures
1.8 Cas cliniques	14 heures

Module 2 :
CONTACTOLOGIE SIMPLE (90 Heures)

2.1 Anatomie, physiologie oculaire du segment antérieur	14 heures
2.2 Instrumentation	30 heures
2.3 Technologie des lentilles de contact	8 heures
2.4 Règles et méthodologie de l'adaptation	28 heures
2.5 Contrôles et suivi du porteur	10 heures

Module 3 :
RELATION CLIENT (60 Heures)

3.1 Identification des besoins et conseil clients	10 heures
3.2 Réalisation/conclusion d'une vente Optique : argumentaire de vente, conclure une vente, réponses à objection, technique de vente et d'information adaptées aux spécificités d'optique médicales : Devis, Modalités de prises en charge, informations consommateur	40 heures
3.3 Suivi de clientèle : gestion des réclamations, fidélisation de la clientèle	10 heures

Module 4 :
REGLEMENTATION (40 Heures)

4.1 Matéiovigilance et traçabilité	4 heures
4.2 Règles d'exercice professionnel et responsabilités	12 heures
4.3 Règles de délivrance et de prise en charge d'équipement d'optique médicale	12 heures
4.4 Réglementation commerciale d'un magasin d'optique	12 heures

Module 5 :
BASSE VISION (21 Heures)

5.1 Handicap visuel et pathologie du malvoyant	5 heures
5.2 Examen de vue et prise en charge du patient malvoyant, conseils sur les aides visuelles	11 heures
5.3 Proposition, conseil et orientation	5 heures

Module 6 :
VISION DE LA PERSONNE AGEE (21 Heures)

6.1 Pathologies altérant la vision de la personne âgée	5 heures
6.2 Adaptation d'un examen de vue à la personne âgée	11 heures
6.3 Proposition, conseil et orientation	5 heures

Module 7 :
VISION DE L'ENFANT (21 Heures)

7.1 Pathologies altérant la vision de l'enfant, situations à risques visuels et dépistage	8 heures
7.2 Tests utilisables chez le nourrisson et jeune enfant	5 heures
7.3 Adaptation de l'équipement optique, prise en charge adaptée, les cas spécifiques, conseil	8 heures

Module 8 :
CONTACTOLOGIE EVOLUEE (60 Heures)

8.1 Instrumentation spécifique	7 heures
8.2 Règles et méthodologie de l'adaptation pour les lentilles rigides	14 heures
8.3 Contrôle et suivi du porteur	14 heures
8.4 Règles et méthodologies des adaptations spécifiques	25 heures

Module 9 :
PREVENTION SANTE (60 Heures)

9.1 Prévention, conseil pour préserver la vision	7 heures
9.2 Repérage des pathologies et méthodes, signes cliniques	14 heures
9.3 Le parcours de soins et relations avec les professionnels de santé	14 heures

Module 10 :
CONSEIL / GESTION OPERATIONNELLE (60 Heures)

10.1 Conseil, connaissances morphologiques des visages, connaissance et valorisation des produits	24 heures
10.2 Analyse d'une politique d'offre d'un point de vente optique	12 heures
10.3 Merchandising d'un point de vente optique	12 heures
10.4 Indicateurs du suivi de l'activité d'un point de vente optique	6 heures
10.5 Suivi et contrôle de dossiers d'organismes de prise en charge	6 heures

A choisir : 2 modules parmi « 5 / 6 / 7 » et 2 modules parmi « 8 / 9 / 10 »

Evaluation sous forme d'épreuves ponctuelles en cours et fin de formation	15 heures
Total	487 heures

■ COMPETENCES ET CONNAISSANCES LIEES AU DIPLOME

Résumé des connaissances, capacités et compétences visées :

Ce professionnel est capable de réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie (**Module 1**).

Il est compétent en contactologie et peut ainsi adapter un équipement en lentille de contact afin de corriger une amétropie (**Module 2, 8**).

Grâce à sa maîtrise de l'utilisation d'instruments spécifiques (autoréfractor, vidéotopographe, chaîne de mesures automatiques...), il est capable de gérer un box d'optométrie et/ou de contactologie au sein d'un magasin d'optique (**Module 1, 2, 8**).

Il sait prendre en charge les cas de basse vision afin de proposer les équipements spécifiques adaptés aux malvoyants (**Module 5, 6**).

Il sait prendre en charge les cas d'équipement spécifiques adaptés aux enfants (**Module 7**).

De part ses notions de pathologies oculaires, il adapte sur prescription médicale la correction visuelle des patients présentant ces pathologies ou des conditions optiques intraoculaires complexes (**Module 9**).

Ce professionnel est capable d'identifier les besoins client et le conseiller, de réaliser la vente et faire le suivi clientèle (**Module 3, 10**).

Il doit également connaître les réglementations liées à la pratique de son métier (**Module 4**).

Il participe à la gestion opérationnelle du magasin (**Module 10**).

Capacités transversales et connaissances « générales »

- Chimie et matériaux optiques
- Culture d'entreprise
- Gestion de projets
- Informatique
- Neurophysiologie
- Matériorigilance et traçabilité
- Veille documentaire

Capacités et connaissances liées au domaine du diplôme :

- Optométrie
- Instrumentation Optométrique
- Optique de Contact
- Perception Spatiale
- Vision des Couleurs
- Basse Vision
- Technique de vente
- Réglementation

■ LIENS UTILES :

<http://iut.univ-amu.fr>

<http://www.cfa-epure.com>

<http://www.univ-amu.fr>

<http://www.cerroom.fr>